

L'hon. M. MACDONALD: L'honorable député a créé l'impression que ce droit sur les engrais chimiques mélangés faisait du tort aux producteurs de l'île du Prince-Edouard. Il n'en est pas ainsi, car cette année même, ils ont importé tous les ingrédients naturels et les ont distribués aux membres de leur association; il n'existe aucun droit sur l'importation de ces matières premières.

M. MacLEAN: Mon honorable ami sait parfaitement bien que chaque année l'association des producteurs de pommes de terre conseille aux cultivateurs de faire eux-mêmes le mélange des produits chimiques. Ils doivent le faire encore plus cette année à cause du droit douanier. On a cependant employé de grandes quantités d'engrais chimiques mélangés.

Quelques VOIX: Pas du tout.

M. MacLEAN: Par suite du droit sur les engrais chimiques mélangés. Je ne parle pas des produits chimiques.

L'hon. M. MACDONALD: Mais l'honorable député sait que les producteurs de pommes de terre emploient entièrement des produits chimiques purs.

M. MacLEAN: Oui, et ils recommandent l'emploi des produits chimiques; mais ils n'approuvent pas le geste que fait mon honorable ami en appuyant l'imposition d'un droit de 10 p. 100 qui est un fardeau pour les cultivateurs de l'île du Prince-Edouard.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Si mon honorable ami allait à Saint-Jean et consultait les ouvriers employés à la fabrique alors que le travail était abondant, je suis certain qu'il constaterait que ces ouvriers au moins, tout comme les cultivateurs des provinces maritimes, sont fortement en faveur de ce tarif. Nous fournissons du travail aux ouvriers canadiens. Nos adversaires soutiennent que nous devrions donner ce travail aux ouvriers américains plutôt qu'à nos propres ouvriers.

L'hon. M. VENIOT: Rien de cela.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Il a prêté à mes observations un sens que je ne leur ai pas donné moi-même. J'aurais dit, d'après lui, que ce droit de 10 p. 100 sur les fertilisants mélangés avait augmenté pour les cultivateurs le coût des engrais chimiques. Je n'ai fait aucune affirmation de ce genre. J'ai dit, au contraire, qu'il n'en avait en rien augmenté le coût. De fait, les engrais chimiques se vendent 3 et 4 dollars la tonne meilleur marché qu'en aucun temps au cours des trente dernières années.

[M. MacLean.]

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas dit que mon honorable ami a fait cette affirmation.

L'hon. M. RALSTON: La discussion a établi, je crois, qu'il existe tout de même une différence dans les prix des engrais chimiques, à cause des droits. Je ne crois pas que tous ces arguments au sujet des produits chimiques importés en franchise pour être mélangés ici se rattachent au point qu'a établi l'honorable député de Prince (M. MacLean). Il a insisté sur le fait que le Gouvernement impose un droit sur les fertilisants tandis que ces produits étaient importés en franchise sous l'ancien régime. Je puis affirmer à mes honorables amis de la droite que personne de ce côté (*la gauche*) ne pense à s'excuser du fait que les engrais chimiques étaient exempts de droits.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Ils le sont maintenant.

L'hon. M. RALSTON: Je regrette de contredire l'honorable député, mais ils ne le sont pas. Les produits mélangés ne sont pas importés en franchise. Nous sommes d'avis que les fertilisants constituent une matière première qui sert au producteur de produits essentiels et qu'à ce titre ils devraient être exempts de droits. De plus, lorsque mon honorable ami parle d'établir une manufacture pour mélanger les fertilisants qui pourrait fournir un emploi à quatre, six ou huit hommes, il n'apporte pas une bien grande contribution à la solution du problème que pose le chômage tandis qu'il se prononce en faveur de l'imposition d'une nouvelle taxe sur ceux qu'il est censé représenter au Parlement. Je désire appeler l'attention du premier ministre sur ce qui va suivre. On a dit et répété ici-même que les droits ne modifieront pas les prix,—que les manufacturiers exploiteront leur industrie sous la protection du tarif, mais que les prix ne seront pas augmentés. J'ai ici une opinion précisément sur cette question. Elle vient de l'Association des producteurs de pommes de terre de l'île du Prince-Edouard,—je dois dire en passant que j'en ai une également de l'Association des cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse,—et a trait aux fertilisants. On y constate que le prix des engrais chimiques est plus élevé aujourd'hui à cause du droit douanier. C'est justement ce que nous soutenons.

M. HANSON (York-Sunbury): L'honorable député s'est-il donné la peine de chercher à connaître les prix courants du marché des fertilisants mélangés, l'an dernier et cette année?